

## **ENTENTE CLIENT-PENSION**

La pension est payable, par chèque ou au comptant, au Club Sportif Equestra, à l'avance, le premier de chaque mois. La pension est de \_\_\_\_\_ \$ par mois, taxes en sus (pour un total de \_\_\_\_\_ \$). Vos chèques peuvent être déposés dans la boîte de suggestions et, si c'est du comptant, l'argent doit être dans une enveloppe portant votre nom.

Si le pensionnaire arrive après le premier du mois, le coût de la pension pour le mois de l'arrivée est le moindre du montant mensuel de la pension ou de \_\_\_\_\_ \$ plus taxes par jour pour le nombre de jours qu'il reste dans le mois.

Lors du départ, le pensionnaire doit donner un préavis d'un mois; si le préavis n'est pas donné ou n'est pas suffisant, le dernier mois est facturé au taux de \_\_\_\_\_ \$ plus taxes.

Si le pensionnaire n'est à l'écurie que pour une brève période de temps, par exemple une fin de semaine, la pension est de \_\_\_\_\_ \$ plus taxes par jour où le cheval est à l'écurie ou qu'une stalle lui est réservée.

Ces prix sont tous sujets à changement sans préavis.

**La demi-pension :** Tous les intervenants de Centre Sportif Équestra Inc. n'ont aucune responsabilité dans la demi-pension dont une personne responsable d'un cheval pensionnaire pourrait convenir avec une tierce partie (le demi-pensionnaire). Ceci n'exclut pas que les intervenants peuvent conseiller le pensionnaire principal.

Le coût total de la pension et les coûts des services complémentaires, s'il y a lieu, demeurent la responsabilité du pensionnaire principal.

## La Fiche-client et la Renonciation :

Chaque personne responsable d'un cheval (le pensionnaire ou pensionnaire principal) et chaque demi-pensionnaire doivent obligatoirement compléter la fiche-client et signer la renonciation exigée par les assureurs du Club Sportif Équestre. Il en va de même pour toute personne qui, bien que n'étant pas pensionnaire ou demi-pensionnaire, monte à cheval au Club Sportif Équestre.

## Les services complémentaires, de vétérinaires et de maréchaux-ferrants :

Le Club Sportif Équestre n'assume aucune responsabilité eu égard au paiement des services complémentaires, de vétérinaires et de maréchaux-ferrants. À moins d'autre arrangement, les services complémentaires sont payables au professionnel concerné. Les entraînements sont payables immédiatement au Club Sportif Équestre.

## Les prix des services complémentaires:

Tous les prix sont sujets à changement sans préavis.

- Mise en liberté supplémentaire : \_\_\_\_\_ \$ sur demande ou \_\_\_\_\_ \$ mensuellement
- Entraînement par \_\_\_\_\_ \$/heure

Nom du client : \_\_\_\_\_

Nom du cheval : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_